



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

### AVIS PUBLIC

#### DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

**AVIS PUBLIC** est donné que, suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 7 mai 2024.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-LALEMANT, CE 4<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2024.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 4<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024, entre 9 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2024.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe